



COMMUNE DE BIBLISHEIM

**PROCES - VERBAL SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2025**

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire,

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. RITTER Fabrice, M. WEBER Pierre,

Membres absents excusés: M. DEUTSCH Laurent, M. SCHEUER Marc, Mme TRITSCHLER Patricia,

Membres absents non excusés : ---

Pouvoirs: M. DEUTSCH à M. AMRHEIN, Mme TRITSCHLER à M. WEBER

Madame GRUSSENMEYER Marie Claude assiste au point 1.

Avant de passer à l'ordre du jour:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: M. Pierre WEBER

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 AVRIL 2025**

Le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	NEANT	
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 23 mars 2023 (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Locales) :

NEANT

RECOURS CONTRE UNE DECISION D'URBANISME : DESIGNATION D'UN AVOCAT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des recours gracieux ont été déposés contre le permis de construire accordé à M. DUTSCHER. En cas de rejet de ces recours, des recours devant le tribunal administratif sont susceptibles d'être engagés.

Le Conseil Municipal désigne un avocat pour représenter les intérêts de la Commune, notamment en cas de recours judiciaire.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal décide d'instaurer la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, selon les modalités et les taux maximums prévus par les textes réglementaires.

REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal décide d'instaurer la redevance provisoire pour occupation du domaine public par les chantiers de travaux des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, selon les modalités et les taux maximums prévus par les textes réglementaires.

RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER-PECHELBRONN

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn. Les conseillers en prennent acte.

DIVERS

➤ Dégradation d'un pont

Monsieur RITTER informe le Conseil Municipal que le pont au lieu-dit Ziegelfeld est fortement dégradé et risque de s'effondrer du fait du passage des engins agricoles de fort tonnage.

➤ Forêt

Monsieur RITTER précise que le plan d'aménagement de la forêt domaniale de BIBLISHEIM couvre la période 2016-2035. Le schéma régional d'aménagement pour l'Alsace devrait cependant être revu prochainement, simplifiant la gestion de la chasse, notamment l'implantation des miradors.

➤ **Informations diverses**

⇒ *Grands anniversaires* : Madame le Maire rappelle que depuis le COVID, la municipalité ne rend plus visite aux personnes âgées à l'occasion de leur anniversaire.

Fin de la réunion : 20 H 25

Le Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES

Mireille Cabirol de Saint Georges

